

# La carte vitale

La carte vitale est une carte personnelle, confidentielle, sécurisée et gratuite. Elle permet de vous identifier auprès de l'Assurance maladie. La carte vitale comporte toutes les informations administratives nécessaires à la prise en charge des soins. C'est pour cela qu'elle doit être systématiquement présentée par les patients.



**La carte vitale** est une carte qui contient des renseignements administratifs. Elle est lisible grâce à une puce. Elle permet de justifier ses droits auprès des professionnels de santé (médecins, dentistes...). Avec cette **carte vitale**, vous êtes automatiquement remboursés dans un délai de 5 jours.

- Totalement Gratuite
- Confidentielle & Sécurisée
- Valable partout en France
- Une carte personnelle

## FAIRE SA DEMANDE DE CARTE VITALE SUR L'ORDINATEUR

La démarche de demande de carte vitale en ligne est facile. Voici toutes les étapes à suivre :

1. Connectez-vous à votre [compte ameli](#) > rubrique Mes démarches > Ma carte Vitale > Commander ma carte Vitale
2. Sélectionnez l'assuré concerné
3. Vérifiez les informations qui s'affichent (état civil, adresse postale, adresse e-mail)
4. Téléchargez les documents nécessaires à votre commande :
  - une photo d'identité numérisée,
  - une pièce d'identité numérisée
5. Vérifiez puis validez votre commande

